

# Pacte pour la Transition

ALTERNATIBA

et

COLLECTIF POUR UNE  
TRANSITION  
CITOYENNE

Soutenu par :

Coalition 21  
climat



Face à la crise systémique, des centaines de milliers de citoyens ont déjà choisi et œuvrent chaque jour à une profonde transition sociale, écologique et économique de la société.

Un mouvement est en marche qui, partout, réinvente nos façons de produire, d'échanger, d'habiter, de nous nourrir, de nous déplacer ou encore d'éduquer nos enfants.

Aujourd'hui, la perspective d'un changement climatique global et brutal, nous place à un carrefour : les scientifiques estiment que nous avons au maximum 10 à 15 ans pour agir et empêcher que le pire scénario climatique ne se produise. Cette bataille pour le climat ne se joue qu'une seule fois : elle se perd ou se gagne dès à présent. Elle est à la fois un défi qui repose sur les épaules des générations présentes, mais aussi l'espoir d'une bifurcation vers un monde meilleur et plus humain.

La multiplication des initiatives de transition dans les territoires souligne toute l'importance de l'échelle locale pour expérimenter, crédibiliser et structurer des pratiques aujourd'hui alternatives qui deviendront les normes de demain.

**Espaces de dialogue entre citoyens et politiques, accessibles et proches, les municipalités (ou leurs regroupements) disposent de nombreux outils et compétences pour soutenir les dynamiques locales de transition.**

Consciente de ces enjeux et de cette responsabilité, notre collectivité locale s'engage :



- à organiser ou participer à un forum citoyen sur le thème "Quels premiers pas choisissons-nous pour engager la transition de notre territoire ?"
- à mettre en œuvre, d'ici un an au plus tard, au moins 5 des mesures suivantes.
- à créer ou participer à un comité de suivi des engagements, impliquant élus et citoyens, pour engager un processus de construction collective de politiques locales de transition.

Signature du Maire ou du  
Président de la Communauté de  
Communes ou d'agglomération :

# Les 15 mesures du pacte pour la transition

- 1 Favoriser les modes de déplacement actifs (marche, vélo) en développant les espaces piétonniers et en créant au moins une zone de rencontre (vitesse limitée à 20km/h).
- 2 Alimenter au moins un bâtiment public ou l'éclairage public par un fournisseur d'électricité 100 % renouvelable et coopératif.
- 3 Mettre à disposition au moins une toiture d'un bâtiment public (gymnase, salle polyvalente, mairie, etc), bien orientée, pour mettre en œuvre une installation solaire photovoltaïque financée et maîtrisée localement par les habitants.
- 4 Introduire au moins un repas végétarien par semaine, et progressivement et de façon régulière des produits locaux issus de l'agriculture biologique et/ou du commerce équitable, dans les menus de restauration collective.
- 5 Réaliser un état des lieux des terres disponibles ou à acquérir en vue d'y développer un projet d'agriculture biologique et citoyenne.
- 6 Proposer des solutions de tri à la source des biodéchets pour les ménages et les restaurants (collecte séparée, lombricomposteurs, composteurs etc.) et un traitement en circuit court.
- 7 Prendre un arrêté municipal interdisant la distribution de sacs de caisse (compostables ou non) pour l'ensemble des commerces sur le territoire.
- 8 Mettre à disposition un local ou un espace pour une association, une coopérative ou une entreprise d'insertion qui souhaite développer une activité de réparation, de réutilisation ou de deuxième vie des biens matériels.
- 9 Mettre à disposition une parcelle ou un bâtiment à rénover pour un projet d'habitat collectif et écologique porté par des citoyens.
- 10 Utiliser une source de financement éthique et transparente issue de l'épargne citoyenne pour financer au moins un projet d'investissement de la commune (ou du regroupement de communes).
- 11 Adhérer à une monnaie locale portée par les citoyens ou organiser une présentation publique pour en comprendre les bénéfices.
- 12 Adopter une délibération pour placer symboliquement la commune (ou le regroupement de communes) en « zone hors TAFTA ».
- 13 Distribuer le livret sur la transition à l'ensemble des agents et élus et organiser au moins une journée de formation sur la transition.
- 14 Organiser au moins deux ateliers de sensibilisation à la consommation responsable et aux économies d'énergie dans le cadre des temps d'activité périscolaires.
- 15 Soutenir l'émergence et la structuration d'acteurs locaux de l'économie sociale et solidaire en intégrant des critères environnementaux et sociaux dans au moins un marché public.

Pour savoir comment mettre en œuvre de façon concrète ces mesures, découvrir des exemples de communes qui l'ont fait ou encore réfléchir à des actions pour aller plus loin, visitez notre page dédiée : [www.transitioncitoyenne.org/pacte](http://www.transitioncitoyenne.org/pacte)